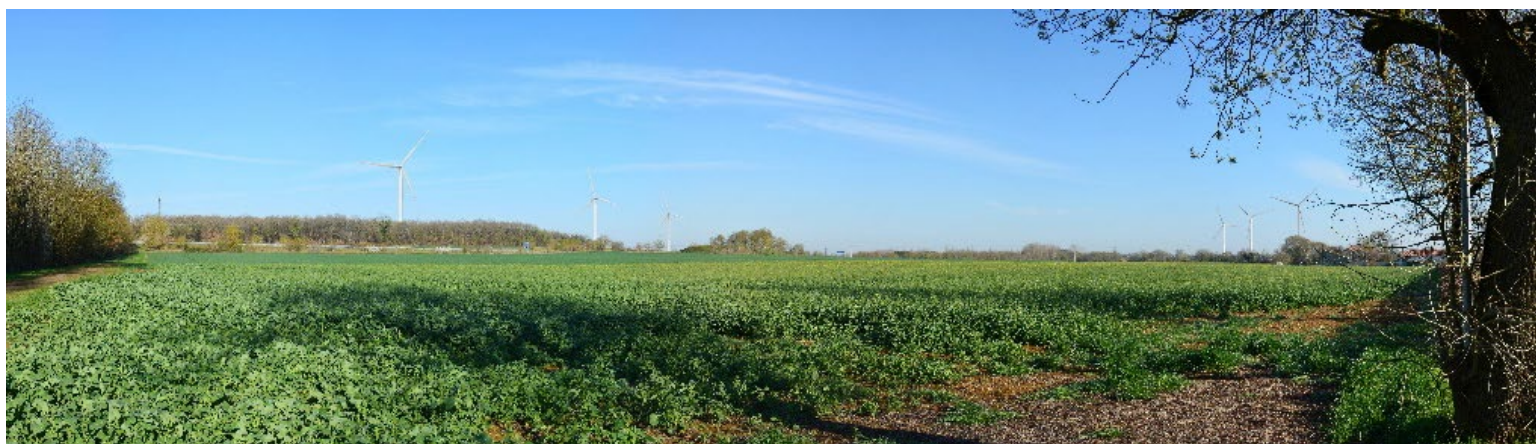




Projet éolien Energie du Mignon

*Commune de Dœuil-Sur-Le-Mignon
Communauté de communes des Vals de Saintonge*

COMPLEMENTS AU MEMOIRE EN REPONSE DE L'ENQUETE PUBLIQUE



03 NOVEMBRE 2020

Le présent document s'attache à répondre à l'observation déposée par l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » le 14 octobre à 16h35 sur le site de la Préfecture et transmise au porteur de projet le lundi 19 octobre à 12h26 par cette dernière.

A la demande du Commissaire Enquêteur, celle-ci fait l'objet d'une réponse séparée au dossier de mémoire en réponse, puisque notamment elle n'a pu être intégrée au procès-verbal de synthèse reçu par le porteur de projet en date du 19 octobre.

Au regard des arguments présentés, nous nous proposons de les traiter par ordre chronologique de présentation au sein du courrier déposé.

1. Introduction.

L'observateur présente son opposition à l'éolien de manière générale et au sein du département en particulier. La référence au document de cadrage a été présentée au sein du mémoire en réponse, notamment dans la partie 1°) 1/ La paysage, patrimoine. La position du département a été évoqué au sein de la partie 1°) 6) Dossier « *D. Bussereau : moratoires 2 ans* ». Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ces paragraphes.

2. De l'écologie des éoliennes industrielles.

2.1. Pourquoi les éoliennes sont-elles de plus en plus grandes et de plus en plus nombreuses.

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 1) Le Paysage, Patrimoine. Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

2.2. Les éoliennes ne sont-elles pas des usines à la campagne dont les dimensions atteignent des proportions inquiétantes.

Cette remarque d'ordre générale, ne peut être appliquée au projet éolien ENERGIE DU MIGNON. En effet, les éoliennes projetées au sein de la demande d'autorisation d'exploiter présentent une hauteur en bout de pales de 165m, celles développés au sein de l'argumentaire 180 à 200m en bout de pales.

2.3. Ne sont-elles pas très fortement polluantes et contraires à la nécessaire préservation de la terre agricole ?

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 5) Incidences économiques. Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

2.4. Leur démantèlement ne devient-il pas très problématique ?

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 3) Démantèlement. Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

2.5. Ne sont-elles pas destructrices de la faune (chauves-souris et oiseaux) ?

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 7) Environnement. Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

2.6. Ne sont-elles pas dévalorisante du patrimoine culturel et destructrice du tourisme ?

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, au sein des parties A°) 1) Le paysage/ patrimoine, « *Impacte le patrimoine local* » et A°) 8) Divers : Public/Tourisme. Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ces paragraphes.

2.7. La proximité des parcs industriels éoliens n'entraîne-t-elle pas une dévalorisation des biens immobiliers ?

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 4) Valeur immobilière. Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

2.8. Ne sont-elles pas destructrices de ruralité ?

Cette observation étayée d'une vidéo, fait référence à deux aspects : « paysager » et « discordes entre habitants ».

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à ces interrogations dans le cadre du mémoire en réponse, au sein des parties A°) 1) Le paysage/patrimoine et A°) 6) Dossier « *Dossier clivant entre ceux qui reçoivent et ceux qui subissent* ». Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ces paragraphes.

2.9. Ne sont-elles pas mauvaises pour la santé des animaux et des humains ?

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 2) Pollutions sonores et pollutions visuelles/ Santé. Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

3. Les éoliennes industrielles sont génératrices de nombreux problèmes de voisinage.**3.1. Les effets stroboscopiques.**

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 2) Pollutions sonores et pollutions visuelles/ Santé « *Effets stroboscopiques* ». Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

3.2. Les perturbations électromagnétiques sur la réception radio/télévision.

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 6) Dossier, « *Effet négatif sur le réseau hertzien* ». Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

3.3. L'industrie éolienne génère-t-elle de l'emploi local ?

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 5) Incidences économiques, « *Perspective d'emplois locaux nulle* ». Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

3.4. Une sécurité des habitants insuffisantes sur les risques de projection.

Le porteur de projet propose au lecteur de se rapprocher de l'étude de danger, présente au sein du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Rappelons que cette étude a été rédigée sur la base du Guide technique élaboré conjointement par le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et l'INERIS, sur demande de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de l'écologie. Ce guide a été reconnu comme référence pour l'étude de dangers des parcs éoliens en juin 2012 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Nous ne saurions alors remettre en question la pertinence et les choix établis au sein de cette étude, comme le présente l'observation s'y reportant.

Les conclusions de cette étude dans le cadre du projet éolien ENERGIE DU MIGNON, conclut en page 46, que l'ensemble des risques est déterminé comme acceptable (risque faible à très faible) :

Gravité <i>(traduit l'intensité et le nombre de personnes exposées)</i>	Classe de Probabilité					Légende de la matrice :		
	E	D	C	B	A	Niveau de risque	Couleur	Acceptabilité
Désastreux	Yellow	Red	Red	Red	Red	Risque très faible	Light Green	acceptable
Catastrophique		PP4 PP5	Red	Red	Red			
Important		PP3	Yellow	Red	Red	Risque faible	Yellow	acceptable
Sérieux	Light Green	EE1 EE2 EE3 EE4 EE5 EE6	CE1 CE2 CE3 CE4 CE5 CE6	Yellow	Red	Risque important	Red	non acceptable
Modérée		PP1 PP2 PP6	Light Green	PG1 PG2 PG3 PG4 PG5 PG6	CG1 CG2 CG3 CG4 CG5 CG6			

Tableau 12 : Détermination de l'acceptabilité

CG : Chute de morceau de glace
 CE : Chute d'élément de l'éolienne
 EE : Effondrement de l'éolienne
 PG : Projection de morceau de glace
 PP : Projection de pale ou de fragment de pale

3.5. Insuffisance des provisions pour le démantèlement et la remise en état.

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 3) Démantèlement. Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

3.6. Des haies pour masquer des éoliennes de 180m de hauteur : un manque de respect envers la population.

Le porteur de projet s'est d'ores et déjà attaché à répondre à cette interrogation dans le cadre du mémoire en réponse, dans la partie A°) 1) Le paysage/patrimoine, « *Les mesures compensatoires ne sont pas à la hauteur des enjeux* ». Nous invitons alors le lecteur à se reporter à ce paragraphe.

4. Conclusion.

Le porteur de projet se permet simplement de signaler qu'il regrette que ces observations ne se soient pas attachées à l'étude du projet éolien ENERGIE DU MIGNON, mais constitue bien dans sa grande majorité un recueil d'arguments contre la filière éolienne de manière générale. En effet, le travail réalisé au sein de ce projet ne peut être contesté simplement par une opposition de principe, qui ne répond pas au projet éolien porté dans la cadre de cette enquête publique.